

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°38

| |
|--|
| Date de Publication |
| 21 MAI 2021 |
| Date de Transmission au Contrôle de Légalité |
| 21 MAI 2021 |
| Date de la convocation |
| 11 mai 2021 |

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme SAGAUT à Mme le Maire
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. JULLIEN-FIORI à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Gestion des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2021.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette (articles L.212, L.214-5 et suivants, L.214-11 et L.243-1 du Code Forestier).

Par courrier en date du 22 décembre 2020, l'Office National des Forêts a effectué la proposition suivante :

| Parcelle Lieu- dit | Type de coupe | Volume présupposé réalisable (m3) | Surface à parcourir (ha) | Coupe prévue à l'aménagement |
|------------------------|-------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| 21 Cap- Canaille | Coupe d'amélioration | 40 | 1.9 | non |
| 22 Cap- Canaille | Coupe d'amélioration | 300 | 12.10 | non |

Eu égard aux nombreux travaux forestiers déjà engagés cette année par la commune, la ville souhaite reporter les coupes d'amélioration proposées par l'Office National des Forêts.

Ce temps supplémentaire permettra également de s'assurer de la compatibilité du projet avec le plan gestion du massif Cap-Canaille qui sera prochainement lancé par le Parc National des Calanques.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la demande de report des propositions de coupe de l'ONF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 18 mai 2021.

Le Maire,
Danielle MILON

